



**SYNDICAT NATIONAL  
des MUSICIENS  
FORCE OUVRIERE**

Communiqué du 29 octobre 2011 sur les baisses annoncées de subvention  
de la DRAC Ile de France pour l'ONDIF

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'association de l'Orchestre National d'Ile-de-France du mardi 4 octobre, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a fait part de son intention de baisse la subvention qu'elle octroie à l'Orchestre National d'Ile-de-France de 175000 euros par an de 2012 à 2016, soit 700000 euros par an à partir de 2016.

Cette position est contradictoire avec les propos de Monsieur Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture qui récemment déclarait :

*«(...) je voudrais ajouter aussi deux points importants : nous avons veillé à ce que les moyens déconcentrés, confiés à nos Directions régionales des affaires culturelles soient consolidés, à hauteur de 814 millions d'euros, soit une hausse de 0,6% (...) Par ces moyens, nous confortons une ambition territoriale forte pour mon ministère, parce que le partenariat avec les collectivités territoriales est un élément essentiel de notre politique culturelle (...)*

*En 2012, la création artistique sera dotée de moyens en nette augmentation, pour s'élever à 788 millions d'euros, soit une hausse de 6,3% (...)*

*Le spectacle vivant bénéficiera en 2012 de moyens s'élevant à 719 M€, soit une progression de 7,5 %, dont un montant de 347 M€, en augmentation, consacré au fonctionnement des structures du spectacle vivant proprement dites (...) La démocratisation culturelle est une préoccupation constante de ce ministère depuis ses origines. J'ai souhaité moderniser nos moyens d'action dans ce domaine, en développant le cadre de nos actions en faveur de la culture partagée, qui fait l'objet*

Syndicat National des Musiciens - F.O.  
2, rue de la Michodière -75002 Paris

Téléphone : 01 49 24 04 81 - Télécopie : 01 47 42 39 45 - e-mail : [snm.fo@free.fr](mailto:snm.fo@free.fr)  
site internet : <http://www.musiciens-fo.com>

*d'une mobilisation de l'ensemble des politiques du ministère (...)*

*La démocratisation culturelle, c'est aussi l'accès à la culture sur tout le territoire. Sur ce point, j'ai souhaité réactiver cette année le dispositif jusque-là délaissé des conventions de développement culturel avec les collectivités locales, des outils d'aménagement du territoire permettant notamment de soutenir l'offre culturelle dans les zones les moins favorisées (...)*

*De manière générale, c'est l'ensemble des services de mon ministère qui est mobilisé pour la culture partagée. À titre d'exemple, je citerai le plan « Dynamique Espoir Banlieues » (...)*

L'Orchestre National d'Île-de-France est une institution musicale labellisée, financée par l'État et la Région Île-de-France, dont les missions de service public lui confient un rôle essentiel de démocratisation culturelle sur l'ensemble de la Région Île-de-France par la production et la diffusion de concerts symphoniques et lyriques et une politique d'action éducative et culturelle dans les communes franciliennes de toutes tailles. Ainsi pour la saison 2011-2012 c'est plus de 100 concerts qui seront donnés dans la région Île-de-France que l'Orchestre National d'Île-de-France sillonne à la rencontre de tous les publics.

Ces missions de service public, d'action éducative et culturelle, de démocratisation culturelle sur tout le territoire francilien dont les banlieues, y compris les plus défavorisées, d'aménagement culturel du territoire semblent donc parfaitement s'inscrire dans l'esprit du discours de présentation du budget du ministère de la Culture.

A ce jour l'Orchestre National d'Île-de-France était financé par une subvention de 7,7 millions d'euros de la région et de 2,2 millions d'Euros de la DRAC.

Les missions de cette institution et la qualité de cet orchestre reconnue par tous nécessitent largement les financements publics qu'il perçoit. La revue Gramophone a d'ailleurs classé l'Orchestre National d'Île-de-France parmi les 10 meilleurs orchestres du monde pour la qualité de ses actions éducatives et culturelles..

Rien ne justifie aux yeux du SNM-FO et des autres syndicats que l'Orchestre National d'Île-de-France perde une partie de sa subvention alors qu'il s'inscrit si

parfaitement dans la politique décrite par le Ministre de la Culture, politique qui semble bénéficier de moyens accrus.